

SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Route de Moutier 109 CH-2800 Delémont

t +41 32 420 59 00 f +41 32 420 59 01 secr.sdi@jura.ch

Service de l'informatique - Rte de Moutier 109, 2800 Delémont

Aux communes du canton du Jura

Pour information : aux fournisseurs d'applications communales de contrôle des habitants

Delémont, le 25 avril 2013

Conséquences du nouveau droit sur la protection de l'enfant et de l'adulte (DPEA) sur l'harmonisation des registres.

Madame, Monsieur,

La nouvelle législation fédérale et cantonale sur la protection de l'enfant et de l'adulte entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 qui remplace l'ancien droit de la tutelle par une palette élargie de mesures a des conséquences sur l'harmonisation des registres. (en particulier une nouvelle terminologie)

Cette nouvelle législation entraînera une adaptation de vos logiciels communaux du contrôle de l'habitant. Très prochainement, vos fournisseurs de logiciels devront donc modifier leurs programmes et les déployer dans vos communes.

D'autre part, la plateforme cantonale devra elle aussi s'adapter. Actuellement, nous pensons raisonnablement que d'ici un ou deux mois nous serons en mesure de recevoir la livraison de toutes les données et les mutations des nouvelles versions de logiciels qui seront déployées dans vos communes.

Dès que la plateforme cantonale sera à même de les traiter, nous vous en informerons ainsi que les fournisseurs de vos logiciels communaux afin que ceux-ci puissent procéder à l'installation de la nouvelle version dans votre commune.

En attendant ces changements, il convient de continuer à envoyer les mutations et les livraisons de toutes les données comme précédemment. Pour les cas relevant du nouveau droit, nous vous prions de consulter vos fournisseurs informatiques sur la manière de passer cette période transitoire.

Dans l'intervalle, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Matthieu Lachat

Chef de service